

## Aides de substitution - fin chomage, debut retraite

## Par Emilia DESCHAPS, le 20/03/2018 à 18:47

Bonjour,

La liquidation de ma retraite étant susceptible d'intervenir deux ou trois mois après la fin du versement des indemnités de chômage (ARE) et n'étant éligible à bénéficier de l'ASS, de quel revenue de substitution provisoire pourrai je bénéficier ?

## Par P.M., le 20/03/2018 à 19:21

## Bonjour,

Il faudrait avoir 62 ans ou plus pour avoir droit au maintien de l'indemnisation jusqu'à l'âge de la retraite comme précisé dans ce dossier...

Autrement, si vous n'avez pas droit à l'ASS, vous pourriez avoir droit au RSA...